

De Mr
Au directoire et agents responsables de EDF

le 15 mars 2022

Objet : EDF prouve encore une fois et clairement sa malveillance et son mépris envers les consommateurs

Cher Médiateur National de l'Énergie,

Il n'y a qu'à vous que je puisse écrire, sachant que le différend EDF et moi n'est toujours pas résolu. Ce depuis 2007. Je ne sais pas si vous transmettez mes lettres adressées à EDF au directoire et à ses agents responsables, car en retour, il n'y a rien.

Mais dernièrement, un fait bénin a été agi par EDF ; ou considéré bénin par ses agents qui en réalité est une preuve sérieuse qui démontre la malveillance en association de malfaiteurs extorquant les consommateurs de sommes indues pour le compte de EDF et de ses propriétaires : **La manipulation comptable infalsifiable révélée du Chèque Énergie.**

Quelque chose ne va pas dans la gestion du péage de l'électricité ? Sans considérer les délits des comptables EDF à la facturation, commandités par le directoire, je constate que ma facture EDF du 2.2.2022 n°27 309 616 513 ne tient pas compte du chèque énergie versé par le Ministère de la Transition écologique à mon intention avec une majoration de 100€ directement versés, sans me demander mon avis, à EDF. Sachant que je reçois l'aide maximale dont le montant exact ne m'est plus communiqué (?), le Ministère de la Transition écologique me confirme personnellement par email (email joint) que le chèque énergie a été versé à EDF en décembre 2021 + la majoration de 100€. Comment se fait-il alors que les extorsions de EDF (= ce qui ne devrait pas être payé par le consommateur, mais que EDF réclame par la menace pour réaliser son extorsion) d'un montant de 242,45€ se retrouvent devenir 173€ dans la facture suivante ? Ce qui suppose que le Chèque énergie, qui m'a été attribué par le Ministère de la Transition écologique, n'aurait été que d'un montant de 69,45€ ? C'est invraisemblable surtout avec la majoration de 100€. Cette manipulation comptable montre clairement l'agissement malveillant en association de malfaiteurs du directoire et des agents comptables de EDF. C'est indéniable. En 2020, le montant reçu du Chèque énergie était d'un montant de : « Comme indiqué dans notre précédent courriel, vous êtes bénéficiaire d'un chèque énergie d'un montant de 194,00 € en 2020 », le montant pour 2021, ne m'est plus communiqué, mais ne peut pas être inférieur au montant de 2020. Ce qui fait que EDF a reçu une somme équivalente et supérieure à 300€ du Ministère de la Transition écologique pour mon compte, mais ignore volontairement cette aide : ce qui fausse « le montant restant à payer » et prouve la volonté d'extorsion, alors que rien n'est dû, de EDF. Mais que EDF me doit. Voici donc encore une preuve supplémentaire indéniable de la culpabilité de EDF à agir l'extorsion. Me facturer 302,10€, alors que EDF a été payée par + de 300€, relève d'un acte clairement malveillant et, qui doit être puni ; ne serait-ce que déjà, stoppé. Si la malveillance de EDF n'est pas arrêtée, c'est que les autorités compétentes sont complices des actes coupables de EDF, et dans ce cas, les sources des délits sont alors étatiques. Ce qui revient à considérer le délit être beaucoup + grave : de se dévoiler être un délit contre la constitution, contre la République française.

Dans sa lettre d'information, les agents avec le directoire EDF considèrent les consommateurs être des imbéciles ? La France est productrice d'électricité à + de 90%, d'origine nucléaire, la seule ressource d'approvisionnement est le combustible importé d'Afrique. La hausse de l'électricité de 4% causée par la hausse du prix du gaz fourni par les Russes (?), le charbon à 1% (?) et... le CO2 = l'air (?) pour les causes suivantes : « du fait notamment de la reprise économique mondiale et... des conditions météorologiques » (sic) : EDF se moque de ses consommateurs. Puis EDF, le directoire et ses agents, se décharge de la responsabilité de : l'imposition tarifaire dans les factures EDF ! : « il (le tarif) est fixé par les pouvoirs publics » (sic). La France est un pays énergétiquement indépendant : signifie que EDF impose les tarifs que bon lui semble. Et la Commission de Régulation de l'Énergie n'est que le complice de cette tarification. Mais entre imposition de tarification (tel l'abus incommensurable de la « location » (sic) du compteur Linky qui est la propriété de EDF qui n'est utilisé que par les agents EDF et en aucun cas par les consommateurs est un délit supplémentaire d'extorsion et de chantage) et menace par chantage, là EDF ne peut pas accuser le gouvernement ! Encore une citation de EDF : « pour préserver le pouvoir d'achat des Français, le Premier ministre a annoncé, le 30 septembre 2021, une hausse du tarif (...) à 4% début 2022 » : c'est vrai qu'une augmentation des tarifs préserve « le pouvoir d'achat des Français » (sic). EDF considère vraiment les consommateurs d'électricité être des idiots ! Pour oser publier ça.

Cordialement
M.